

## Burundi : Lancement officiel d'une campagne sur les réformes constitutionnelles

PANA, 12 décembre 2017 Bujumbura, Burundi - Le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza (photo), a procédé mardi, à Gitega, Centre du pays, au lancement officiel d'une campagne nationale destinée à préparer la population au vote, par voie référendaire, d'un projet gouvernemental d'une Constitution amendée, en prélude aux élections de 2020, ont rapporté des correspondants de presse dans la région.

Un communiqué officiel explique que c'est dans l'esprit de renforcer la souveraineté fondée sur les valeurs de démocratie, de pluralisme, de respect des libertés et des droits fondamentaux de l'individu, de l'unité et de solidité nationale que le gouvernement est proposé d'actualiser la Constitution post-conflit de 2005. Le projet est néanmoins diversement apprécié, y compris au sein même du pouvoir burundais, en jugeant les dernières nouvelles faisant état de l'absence remarquable, aux cérémonies de Gitega, du premier Vice-président de l'Assemblée nationale et ancien chef de l'opposition, Agathon Rwasa. Le projet de révision de la Constitution avait été l'un des points d'achoppement du quatrième et dernier round des pourparlers inter-burundais de paix, tenu du 27 novembre au 8 décembre, à Arusha, en Tanzanie. La question relative de la «souveraineté nationale», avait insisté la direction gouvernementale, face à une opposition qui trouve que le moment n'est pas opportun de réviser la Constitution, sans avoir préalablement vidé le contentieux politique autour des élections controversées de 2015. Le contentieux est né de la candidature de l'actuel chef de l'Etat pour un troisième quinquennat, jugé contraire à la Constitution et à l'Accord d'Arusha de 2000, à Arusha, en Tanzanie, sur la paix et la réconciliation nationale. A travers la révision de la Constitution, le Conseil national pour la défense de l'Accord d'Arusha et l'Etat de droit (Cnared, principale plate-forme de l'opposition intérieure et en exil) y voit une volonté du chef de l'Etat actuel de se maintenir au pouvoir "jusqu'en 2034, voire 2041", ce qui serait contraire à l'esprit de l'Accord d'Arusha, un texte qui interdit plus de deux mandats d'affilée à la tête de l'Etat. Le contenu exact du projet d'amendement de la Constitution actuelle n'est cependant pas encore connu du large public, hormis un communiqué officiel du mois d'octobre dernier qui annonçait, sans détails, que sur un total de 307 articles, 77 ont été proposés à la modification, 9 nouveaux articles ont été créés et 3 autres abrogés.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});